

Vos contacts

IFRB PAYS DE LA LOIRE
02 40 20 36 66
contact@paysdelaloire.ifrb.fr

Durée

5,00 jour(s) - 35:00 heures

Coût de la formation

1.110 € HT Forfait/personne

Public

Le personnel d'encadrement technique et d'encadrement de chantier.

Formateur

ALEO ENVIRONNEMENT, APAVE ou BATI Conseil et Formation

Moyens pédagogiques et supports

Exposés, échanges d'expériences, démonstrations de matériel, études de chantier, analyses des risques, mises en situation sur plate-forme, remise d'un support de formation.

Remise d'un support de formation

Informations complémentaires

Une attestation de compétence valide les acquis de la formation.
L'évaluation porte sur les aspects théoriques (20 mn) et pratiques (1 heure) définis dans l'arrêté du 23 février 2012. Son niveau d'exigence est adapté au niveau de compétence pour lequel le stagiaire est inscrit dans la formation.

Objectifs

Connaître les opérations spécifiques pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante.

Définir les procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante et les modes opératoires à intégrer dans un plan de prévention ou un PPSPS.

L'arrêté du 23 février 2012 a renforcé les exigences de formation des personnels soumis au risque amiante. La formation au risque amiante est obligatoire pour le personnel d'encadrement technique, le personnel d'encadrement de chantier et le personnel opérateur.

Rappel :

Personnel d'encadrement technique : employeur et tout travailleur possédant une responsabilité au niveau des prises de décisions technico commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.

Personnel d'encadrement de chantier : travailleur ayant les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le mode opératoire.

Attention aux pré-requis

Etre âgé de plus de 18 ans - Etre en CDI

Avoir satisfait la visite médicale d'aptitude médicale (apte aux travaux à proximité d'amiante et au port des APR)

Maîtriser la langue française

Apporter en formation : un kit Amiante comprenant : combinaison type 5/6, demi-masque jetable FFP3 à minima, gants, adhésif, sac déchet amiante. Ce kit sera fourni ou pourra être commandé auprès de nos formateurs.

Programme de la formation au verso

IFRB Pays de la Loire

Zone Ar Mor, 4 Impasse Serge Reggiani - BP 60025
44801 Saint-Herblain Cedex
Tél. : 02 40 20 36 66 / Fax : 02 40 35 44 70 / contact@paysdelaloire.ifrb.fr



CONSEIL - ACCOMPAGNEMENT - FORMATION

www.ifrbpaysdelaloire.fr

L'arrêté du 23 février 2012.

L'activité R 4412-139 - SOUS-SECTION 4 correspond aux :

- Interventions sur des matériaux ou des appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante,
- Travaux de maintenance et de réparation sur des matériaux amiantés dont la finalité n'est pas le retrait.

L'amiante : caractéristiques, propriétés. Les matériaux contenant de l'amiante. Distinction entre la notion « friable » et « non friable »

La différence entre sous section 3 et la sous section 4

Les effets de l'amiante sur la santé

Connaître les notions de droits de retrait ; Les différentes réglementations applicables

Le code de santé publique et les différents diagnostics – analyse d'un D.T.A et exercice de recherche d'erreurs ; Connaissance des services de prévention, leur rôle et leur mission respectifs ; Connaissance des exigences de la réglementation du code du travail et le risque pénal

Les règles techniques

Connaissance des différents appareils de protection respiratoire et leur décontamination – choix d'un appareil de protection en fonction de son facteur de protection et du niveau d'empoussièremement attendu

Analyse et évaluation du risque amiante en sous section 4 – rédaction d'une notice de poste

Le règlement intérieur et le document unique

Point sur les actualités réglementaires « amiante » par un agent préventeur de la DIRECTTE

Rédaction et interprétation d'un mode opératoire sur des exemples concrets

L'application sur le chantier et la passation de consignes ; Les techniques d'intervention retenues sur le chantier ; L'utilité des documents associés au mode opératoire

Connaissances des principes fondamentaux de ventilation et de captage des poussières à la source

Connaître les situations d'urgence

Connaissance de la réglementation applicable pour la gestion des déchets et sur le transport (réglementation ADR)

Mises en situations sur plateformes